

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE LE 9 MAI 2022 ET PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YVES CÔTÉ, PRÉSIDENT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Mélissa Bouchard, parent district # 1
Madame Lucie Charbonneau, parent district # 2
Monsieur David Lavoie, parent district # 3
Monsieur Yves Côté, parent district # 4
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Madame Chantal Bérubé, personnel
Madame Jennyfer Gravel, personnel
Madame Patricia Lavoie, personnel
Madame Geneviève Lévesque, personnel

Monsieur Luc Rioux, communauté
Monsieur Pierre Lebreux, communauté

PARTICIPENT :

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale
Madame Lise Babin, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte à 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES

CA-2022-05/01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2022

CA-2022-05/02 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** unanimement d'adopter le procès-verbal du 14 février 2022, en corrigeant une erreur de date dans le titre d'un sujet.

3.1 Suivis du procès-verbal

Aucun suivi.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public lors de la séance.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA ET DES COMITÉS

5.1 Rapport du président

M. Côté rappelle les diverses rencontres tenues depuis la dernière séance du CA.

5.2 Comité gouvernance et éthique

Aucune rencontre depuis le dernier CA.

5.3 Comité vérification

Monsieur Rioux présente sommairement les discussions tenues lors du comité de vérification qui a siégé en avril.

5.4 Comité ressources humaines

Les sujets discutés lors du comité de travail sont à l'ordre du jour de la présente rencontre.

6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6.1 Attestation de la Directrice générale

Mme Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

6.2 Plan d'engagement vers la réussite

Mme Desrosiers informe les membres du CA que le Plan d'engagement vers la réussite sera revu au cours de la prochaine année et parallèlement, les écoles feront la révision de leur projet éducatif. Les deux outils de régulation seront arrimés pour concentrer les actions.

6.3 Dossiers clés

Mme Desrosiers informe les membres sur les dossiers suivants :

- Arrimage de nos actions avec le réseau de la santé pour soutenir nos élèves au niveau de la santé mentale;
- Activités de sensibilisation auprès des employeurs de la région pour améliorer la conciliation travail/études;
- Gestion de la pénurie de main-d'œuvre;
- Amorçe des négociations avec le syndicat des enseignants;
- Possibilité d'ouverture d'un service de garde dans un de nos établissements avec places réservées à nos employés.

7. DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 Processus de maintien ou de fermeture d'écoles

Mme Desrosiers précise qu'un comité de travail s'est tenu concernant la situation des écoles dont les inscriptions se situent sous les seuils d'analyse et de fermeture au regard de notre Politique. Elle rappelle la mission en trois volets de l'école (instruire, socialiser, qualifier), qui s'avère difficile de remplir adéquatement dans le contexte des petits groupes.

Saint-Cœur-de-Marie, Colombier

CONSIDÉRANT la clientèle scolarisée à l'école St-Cœur-de-Marie de Colombier (28) pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la projection de clientèle qui ne prévoit pas de variation significative des élèves dans les prochaines années, que ce soit à la hausse ou à la baisse;

Considérant que la clientèle actuelle permet une organisation scolaire limitant le regroupement de plusieurs niveaux ;

Considérant la présence d'infrastructures de qualité à cette école, notamment le gymnase;

Considérant que l'école primaire la plus proche, soit l'école St-Luc à Forestville, ne permet pas actuellement d'accueillir tous les élèves inscrits à St-Cœur-de-Marie, notamment en raison de locaux utilisés exclusivement par le service de garde, les classes adaptées et les élèves du préscolaire 4 ans.

IL EST PROPOSÉ par Mélissa Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité de maintenir l'école St-Cœur-de-Marie à Colombier pour les prochaines années scolaires.

Monseigneur-Labrie, Godbout

CONSIDÉRANT la clientèle scolarisée à l'école Mgr-Labrie à Godbout (3) pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la projection de clientèle qui ne prévoit pas de hausse des élèves dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs qui prévoit que si le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 15, le centre de services scolaire entreprend la démarche de fermeture de l'école;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation de l'école en fonction des critères de décision énoncés à la politique, dont prioritairement celui du maintien de la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années à l'école Mgr-Labrie;

CONSIDÉRANT la mission de l'école qui est, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

CONSIDÉRANT la difficulté dans les petites classes de développer des compétences de collaboration et d'interaction chez les élèves, tel qu'identifiées dans le Programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT les facteurs de risque ciblés par le ministère de l'Éducation lors de la transition au secondaire, dont deux qui sont directement liés à l'école de très petite taille:

- Grand écart de taille entre l'école primaire et l'école secondaire;
- Discontinuité du primaire vers le secondaire sur le plan organisationnel, pédagogique et social;

CONSIDÉRANT la responsabilité de l'école d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires;

CONSIDÉRANT les projets/travaux d'aménagement, évalués à près de 1 750 000 \$, qui devront être réalisés dans les prochaines années;

CA-2022-05/04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yan Bouchard et **RÉSOLU** unanimement :

- De procéder à la fermeture de l'école Monseigneur-Labrie à Godbout à compter de l'année scolaire 2023-2024;
- D'adopter le calendrier de consultation tel que présenté, lequel prévoit une séance de consultation publique le 26 septembre 2022.

Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT la clientèle scolarisée à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à Sacré-Cœur (31) pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la projection de clientèle qui ne prévoit pas de variation significative des élèves dans les prochaines années, que ce soit à hausse ou à la baisse;

Considérant que la clientèle actuelle permet de former deux groupes distincts;

Considérant que l'ajout dans le transport des élèves de niveau secondaire 1 et 2 vers la Polyvalente des Berges pourrait représenter un enjeu puisque le nombre de véhicules scolaires actuellement utilisés ne permet pas de transporter l'ensemble des élèves du secondaire;

CA-2022-05/05

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Charbonneau et **RÉSOLU** à l'unanimité de maintenir le premier cycle du secondaire à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à Sacré-Cœur pour l'année 2023-2024 et pour les années subséquentes, tant que les groupes généreront leur financement respectif.

Saint-Joseph, Baie-Trinité

CONSIDÉRANT la clientèle scolarisée à l'école Saint-Joseph de Baie-Trinité (14) pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la projection de clientèle qui ne prévoit pas de variation significative des élèves dans les prochaines années, que ce soit à la hausse ou à la baisse;

Considérant que la clientèle actuelle permet une organisation scolaire à deux groupes, évitant de ce fait une fusion de tous les niveaux dans une même classe;

Considérant la stabilité du personnel en place;

Considérant la présence d'infrastructures de qualité à l'école St-Joseph, notamment le gymnase;

Considérant que l'école St-Joseph est située à l'extrême est de la limite du territoire du centre de services scolaire;

Considérant l'organisation mais surtout le temps de transport pour les élèves demeurant dans ce village pour se rendre dans l'école primaire la plus proche qui se retrouve à Baie-Comeau;

CA-2022-05/06

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Charbonneau et **RÉSOLU** à l'unanimité :

- De maintenir l'école St-Joseph à Baie-Trinité pour l'année scolaire 2023-2024 et pour les années subséquentes si le nombre d'élèves inscrits au terme des périodes d'inscription est supérieur à 5.

Si le nombre d'inscriptions est égal ou inférieur à 5 élèves, le processus de fermeture sera automatiquement lancé.

- De sursoir ainsi à l'application du seuil de fermeture identifié actuellement à 15 élèves dans la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs.

7.2 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie

Tous les administrateurs ont complété la déclaration sur les normes d'éthique et de déontologie comme le prévoit le Règlement édicté par le gouvernement.

Le conseil d'administration prend acte du dépôt des déclarations.

7.3 Déclarations d'intérêts des membres du conseil d'administration

Tous les administrateurs ont complété la déclaration d'intérêts comme le prévoit le Règlement édicté par le gouvernement.

Le conseil d'administration prend acte du dépôt des déclarations.

7.4 Plans d'effectifs cadres et directions

Mme Nadine Desrosiers présente aux membres du CA les modifications apportées aux plans d'effectifs des cadres et des directions d'établissement. Elle précise que les plans ont été soumis pour consultation aux deux associations. Les plans ont également été présentés au comité Ressources humaines, issu du CA.

CA-2022-05/07

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le plan d'effectifs pour le personnel cadre, tel que présenté.

CA-2022-05/08

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Lebreux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le plan d'effectifs pour les directions d'établissement, tel que présenté.

7.5 Comité de révision (dossier 2022-01)

Un comité de révision s'est tenu jeudi le 5 mai à la suite d'une demande de révision déposée par un parent. Le dossier a fait l'objet d'une présentation exhaustive lors d'un comité de travail qui s'est tenu préalablement à la présente séance.

Madame Geneviève Lévesque et Monsieur David Lavoie dénoncent leur conflit d'intérêts et quittent la rencontre pour ce point.

CA-2022-05/09

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yan Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'entériner les recommandations émises par le comité de révision.

8. SERVICES ÉDUCATIFS

8.1 Organisation scolaire 2022-2023

Mme Desrosiers fait état de l'organisation scolaire préliminaire pour la prochaine année, de même que les démarches effectuées en vue d'obtenir la permission d'ouvrir des groupes de maternelles 4 ans dans deux municipalités.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Plans d'effectifs

- Professionnels
- Soutien
- Enseignants

Mme Nadine Desrosiers présente aux membres du CA les modifications apportées aux plans d'effectifs pour les professionnels, pour le personnel de soutien et pour les enseignants. Elles précisent que les trois plans ont été soumis pour consultation aux instances syndicales. Les plans ont également été présentés au comité Ressources humaines, issu du CA.

CA-2022-05/10

IL EST PROPOSÉ par Madame Mélissa Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le plan d'effectifs pour le personnel professionnels, tel que présenté.

CA-2022-05/11

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le plan d'effectifs pour le personnel de soutien, tel que présenté.

CA-2022-05/12

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yan Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le plan d'effectifs pour le personnel enseignant, tel que présenté.

9.2 Calendrier scolaire

Considérant qu'un événement sportif à caractère provincial se déroulera dans la région du 21 au 23 octobre 2022 et que les établissements seront requis pour héberger les participants, la journée pédagogique prévue le 14 octobre 2022 doit être déplacée au 21 octobre 2022.

Les consultations d'usage ont été effectuées (syndicat, comité de parents).

IL EST PROPOSÉ par Madame Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** unanimement de modifier le calendrier scolaire 2022-2023 pour déplacer la journée pédagogique du 14 octobre au 21 octobre 2022.

10. RESSOURCES MATÉRIELLES

10.1 Addenda pour ententes protocolaires

Il a été convenu avec les municipalités concernées de revoir le mode de facturation pour établir celui-ci sur une base horaire. Ce taux horaire sera indexé annuellement pour tenir compte des coûts réels. Connaissant à l'avance le taux applicable, les municipalités pourront ainsi le faire connaître aux organismes utilisateurs des installations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Lebreux et **RÉSOLU** unanimement:

- d'autoriser la conclusion des addendas à intervenir avec les municipalités visant la modification du mode de tarification établi dans les ententes protocolaires actuellement en vigueur avec les municipalités sur notre territoire;
- de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à signer au nom du Centre de services scolaire de l'Estuaire tous les addendas à intervenir avec les municipalités concernées en vue d'établir une facturation basée sur un taux horaire.

11. RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Changement de signatures pour la marge de crédit

Lors du conseil d'administration de janvier 2022, une résolution avait été demandée par le Fonds de financement pour la signature des emprunts de marge de crédit. À ce moment, deux signatures étaient requises. Par la suite, le Fonds de financement a modifié ses exigences et maintenant, une seule signature est nécessaire pour effectuer ces emprunts.

Concernant la modification de certains signataires autorisés au régime d'emprunts du Centre de services scolaire de l'Estuaire valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de l'Estuaire a, en vertu de sa résolution numéro CA-2022-01/02 du 24 janvier 2022, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Estuaire a, dans le cadre du régime d'emprunts précité, délégué le pouvoir d'emprunt ou celui de conclure les transactions, ou d'en approuver les conditions et les modalités, à certains dirigeants qui doivent agir conjointement;

ATTENDU QUE l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, modifié par l'article 56 de Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3), précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence de remplacer le 6^{ième} alinéa du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées à signer les confirmations de transaction nécessaires aux emprunts par marge de crédit;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par Madame Patricia Lavoie et unanimement **RÉSOLU** :

1. QUE la résolution numéro CA-2022-01/02 du 24 janvier 2022 instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire de l'Estuaire d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation, soit modifiée par le remplacement du 6^e alinéa du dispositif par le suivant:

«6. QUE la Directrice générale, la Directrice générale adjointe ou la Directrice des ressources financières, soient autorisées, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro CA-2022-01/02 du 24 janvier 2022, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

12. RESSOURCES INFORMATIQUES

Pas de sujet.

13. TRANSPORT SCOLAIRE

Pas de sujet.

14. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

14.1 Renouvellement de la licence moitié-moitié

Une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour renouveler notre licence moitié-moitié, délivrée par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

IL EST PROPOSÉ par Madame Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** que :

Madame Chantal Giguère, secrétaire générale, soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

14.2 Plan triennal 2022-2025

Considérant la consultation effectuée auprès de chacune des municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du centre de services scolaire, le tout conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de parents conformément à l'article 193 de cette même loi;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire de l'Estuaire tel que déposé.

15. QUESTIONS DIVERSES

15.1 Démission de deux administrateurs

Monsieur Pierre Lebreux a fait connaître son intention de mettre fin à son mandat au 30 juin 2022. Le poste est actuellement en appel de candidatures.

Monsieur Yves Côté nous informe également qu'il démissionne de son poste de parent; il terminera au 30 juin 2022.

16. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS

Monsieur Côté fait un rappel des prochaines rencontres :

- 17 mai comité Ressources humaines
- 30 mai comité Gouvernance et éthique

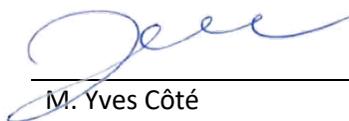
- 1^{er} juin comité d'évaluation de la direction générale
- 13 juin séance du CA

17. HUIS CLOS

Non requis.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lucie Charbonneau propose la levée de la séance; il est 20h25.



M. Yves Côté
Président du conseil d'administration



Me Chantal Giguère
Secrétaire générale